



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de l'Union Suisse des Artistes Musiciens du 30 mai 2025, 13h30, à Berne

Introduction en musique Vincent Millioud Trio

Allocution de bienvenue : Muriel Noble, Davide Jäger, resp. co-présidente et co-président de l'USDAM

Sebastien Schindler, section de Berne

Keynote : Beat Fehlmann, directeur de l'Orchestre philharmonique de Rhénanie-Palatinat, à Ludwigshafen

Ordre du jour :

1. Désignation de deux scrutateurs

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 13 mai 2024

3. Approbation des rapports d'activité

4. Tenue des comptes de l'USDAM

Commentaire sur les comptes annuels 2024 caisse centrale

Comptes annuels caisse centrale 2024

Comptes annuels fonds de solidarité 2024

Rapport des vérificateurs 2024

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2024

Rapport des vérificateurs 2024

5. Rapport de la commission de gestion

6. Décharge au comité central et au secrétaire central

7. Budget 2025

Commentaire sur le budget 2025 caisse centrale

Budget 2025 caisse centrale

8. Requêtes

a) Procès-verbaux des décisions prises lors de séances du CC

b1) Groupe de travail national « Concilier soins et travail »

b2) Contre-proposition CC

10. Retours d'information sur la Conférence des présidents

11. Divers

Participants à l'Assemblée des délégués 2025

Délégués des sections

Bâle : Markus Forrer
Berne : Sebastian Schindler, Eva Simmen
Bienne : Sophie Laville, Filip Saffray
Fribourg : Valentine Collet, Yasmine Siffointe
Genève : Nicolas Curti
Lucerne : Dominic Wunderli, Ronja Macholdt
St-Gall : Alain Pasquier, Aline Spaltenstein, Ludovico Degli Innocenti
Vaud : Catherine Suter, Vincent Harnois (jusqu'à 16h15)
Winterthour : Kenneth Henderson, Chie Tanaka (jusqu'à 16h15)
Zurich : Elisabeth Göring, Hanna Rasche, Marc Luisoni, Florian Walser, Dessi
Kepenerova, Kaspar Zimmermann

Comité central :

Davide Jäger (co-président central), Muriel Noble (co-présidente centrale), Markus Forrer, Sebastian Schindler, Birgit Thorgerd Müller, Matthias Walpen, Kaspar Zimmermann

Secrétariat central :

Beat Santschi (secrétaire central), Jessica Frossard (secrétaire syndicale), Patricia Bühler (assistante au secrétariat central), Daniel Lienhard (rédacteur RMS), Laurent Mettraux (rédacteur RMS), Bettina Hanstein (interprète)

Invités :

Beat Fehlmann (intervenant), Céline-Giulia Voser (OFC), Ines Hübner (CG), Wolfgang Böhler (Swissmedmusica)

Sont excusés pour cette séance :

Délégués des sections

Bâle : Megan McBride, Zurich : Timo Schläpfer, Genève : Kaptan Melik

Comité central :

Christian Vasile

Allocution de bienvenue

Le Vincent Millioud Trio ouvre l'AD dans le foyer superbement rénové du Théâtre de Berne. Muriel Noble, co-présidente centrale et membre de la section de Genève, souhaite ensuite la cordiale bienvenue aux délégués.

Elle fait remarquer que si la santé des musiciennes et des musiciens semble être un sujet tabou, elle n'en reste pas moins fortement mise en danger notamment par le bruit, le stress et l'âge. Étant donné que le droit du travail impose de protéger les employés, Muriel Noble les invite à faire valoir leurs droits, comme par exemple celui de consulter un médecin du travail. Des musicien(ne)s en bonne santé mentale et physique permettraient également de réaliser des économies.

Pour Davide Jäger, co-président central et membre de la section de St-Gall, la notion de solidarité serait quant à elle essentielle, car elle constituerait une valeur fondamentale du syndicat. Les personnes à emploi fixe devraient soutenir les intermittents en ne se produisant pas à des tarifs de sous-enchère.

Après que Sebastian Schindler, président de la section USDAM de Berne, adresse à l'AD quelques mots de bienvenue, Beat Fehlmann, directeur sortant de l'Orchestre philharmonique de Rhénanie-Palatinat, à Ludwigshafen, et futur directeur artistique et directeur général de l'Académie de musique du Liechtenstein, prend la parole en tant qu'intervenant invité.

Son discours aborde différents aspects de l'avenir. Les qualités qui caractérisent le métier de musicien(ne), comme la dextérité manuelle, la persévérance et la précision, mais aussi la créativité, ne vont pas de soi à une époque où l'on recherche les succès rapides et la facilité d'accès. De manière générale, on assisterait à une évolution des valeurs ; les valeurs éthiques et économiques seraient en train de changer. Il est donc de mise, par exemple, de gérer les ressources avec prudence et de réfléchir aux conséquences écologiques d'une sortie pour se rendre au concert ou au théâtre. Il faudrait s'interroger sur l'utilité de la culture en se demandant à qui elle profite et qui en profite.

Le sondage national représentatif « Relevanzmonitor Kultur 2025 », réalisé par Forsa (l'un des principaux instituts d'études de marché et d'opinion en Allemagne) pour la Fondation Liz Mohn, révèle que 91 % des personnes interrogées trouvent importante l'offre culturelle et que 76 % estiment qu'elle doit bénéficier d'un soutien public. Or, deux tiers des gens ne recourent pas à cette offre et 43 % des jeunes pensent qu'elle ne s'adresse pas à eux ou qu'ils n'y sont pas à leur place. On peut néanmoins affirmer que l'art et la culture sont le ciment de la société. Dans les régions où l'offre culturelle est plus riche, la participation aux processus démocratiques est également plus élevée. L'accessibilité et le rapport à la dimension locale sont toutefois essentiels. Beat Fehlmann souligne que la pratique esthétique et sociale revêtent la même importance. Pour les institutions culturelles, les domaines d'action seraient notamment les suivants : l'esprit d'ouverture face à l'innovation et à la transformation, la participation et l'inclusion culturelle, la capacité au dialogue et la création de réseaux, la durabilité et la gestion des ressources.

À Ludwigshafen, la proportion d'habitants issus de l'immigration s'élevait à 53 % en 2022, et la tendance serait à la hausse. Aussi Beat Fehlmann a-t-il eu l'idée de faire de « son » orchestre un centre de compétences pour la musique encore inédit. Encore fallait-il modifier le contrat tarifaire : 80 % du temps de travail devrait être consacré aux activités habituelles de l'orchestre et 20 % à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux projets individuels. Les idées émanant de l'orchestre ont été recueillies et évaluées dans le cadre d'un processus de sélection transparent. Sur les 78 propositions soumises, 41 ont été retenues et mises en œuvre à partir de la saison 2023/2024. La liste des projets se trouve sur la page Internet de l'orchestre (www.staatsphilharmonie.de) ; ils vont de formats de concerts les plus divers aux concerts avec ateliers et conférences autour du sujet de la « crise climatique », en passant

par de nombreuses idées d'activités musicales ou encore un concours de direction d'orchestre. L'enthousiasme parmi les membres de l'orchestre et le public est impressionnant. Le projet pilote « Centre de compétences pour la musique » s'est vu décerner le « Prix de l'innovation » 2023 de la Fondation allemande des orchestres, doté de 20 000 euros. Dans tous les cas, le rapport avec le public local et ses besoins est essentiel. Après cette possible vision de l'avenir des orchestres, retour au présent et à l'actualité de l'USDAM.

Muriel Noble prie les participants de respecter une minute de silence en hommage aux membres décédés.

1. Désignation de deux scrutateurs

Sophie Laville et Dominic Wunderli sont désignés comme scrutateurs à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de mai 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La co-présidente centrale, Muriel Noble, remercie les personnes qui l'ont établi.

Point 9 de l'ordre du jour, sur la révision de la charte : Elisabeth Göring (ZH) aimerait savoir si le comité central a déjà élaboré un concept sur le « Travail des musiciennes pendant la grossesse ».

Muriel Noble explique que tant qu'il n'y aura pas non plus de solution pour les musiciennes intermittentes, le comité central ou plus précisément le syndicat en tant que tel ne pourra pas intervenir sur ce point.

3. Approbation des rapports d'activité

Rapport du comité central et du secrétariat central

Le rapport est approuvé à l'unanimité, avec des remerciements.

Rapport sur la fondation USDAM pour la promotion et le soutien des musiciens professionnels

Aucune remarque ni aucune question sur le rapport. L'Assemblée prend acte du rapport.

Rapports des sections

L'Assemblée prend acte des rapports.

Rapport de la FIM

L'Assemblée prend acte du rapport.

Hanna Rasche (ZH) aimerait savoir pourquoi le congrès de la FIM (Fédération Internationale des Musiciens) n'est pas davantage présent sur le site web de l'USDAM et pourquoi on n'informe pas plus à ce sujet. Beat Santschi répond qu'il s'agit d'un congrès à huis clos, donc pas public. Un article se trouve sur le site Internet de l'USDAM.

4. Tenue des comptes de l'USDAM

Comptes annuels de la caisse centrale 2024

La documentation fournie contient un commentaire sur les comptes annuels 2024 qui explique les écarts importants par rapport au budget.

Catherine Suter (VD) : Pourquoi le montant des charges de personnel a-t-il augmenté ?

Secrétaire central (BS) : Le personnel est rattaché au barème salarial de la SSR, auquel s'ajoute le renchérissement. Par ailleurs, le taux d'occupation du secrétaire central a été augmenté de 10 % en novembre en raison d'importants projets, comme le feu de signalisation tarifaire ou encore l'organisation et la réalisation du congrès de la FIM à Genève.

Pas d'autres questions. Les comptes de la caisse centrale 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Comptes annuels fonds de solidarité 2024

Aucune question ni remarque sur le fonds de solidarité. Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs 2024

Aucune question ; l'Assemblée prend acte du rapport.

Tenue des comptes de la fondation USDAM (pour information)

Comptes annuels 2024 et rapport de révision 2024

Pas de questions sur la tenue des comptes de la fondation USDAM ; il est pris acte de la tenue des comptes de la fondation et du rapport de révision.

5. Rapport de la commission de gestion

La co-présidente centrale, Muriel Noble, remercie les membres de la commission de gestion Ines Hübner et Maximilian Näscher pour leur important travail et souligne l'importance de cet organe pour un syndicat.

Aucune autre question sur le rapport.

6. Décharge au comité central et au secrétaire central

Pour la décharge, Muriel Noble donne la parole à Ines Hübner. Décharge est accordée à l'unanimité au comité central et au secrétaire central, Beat Santschi. Au nom du comité central et du secrétariat central, la co-présidente, Muriel Noble, remercie les délégués de leur confiance.

7. Budget 2025

Un commentaire sur le budget 2025 a été fourni.

Pas de questions ni de remarques de la part de l'Assemblée sur le budget de la caisse centrale. Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

8. Requêtes

a) Procès-verbaux des décisions prises lors de séances du CC

La section de Zurich demande que soient introduits des procès-verbaux des décisions prises lors des séances du comité central :

Chers collègues,

Nous demandons, par la présente, l'introduction des procès-verbaux des décisions prises lors des séances du comité central et la possibilité de les transmettre rapidement aux personnes concernées par ces décisions.

Contexte : à l'heure actuelle, les membres ne faisant pas partie du comité central ne sont malheureusement informés des parties du procès-verbal qui les concernent et qui traitent de leurs préoccupations qu'au bout de 3 mois (lorsque le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé lors de la séance suivante). Cette situation entraîne régulièrement des malentendus et des retards dans le déroulement du travail. Afin de fluidifier les processus à l'avenir et d'améliorer l'échange d'informations en général, nous demandons que des procès-verbaux des décisions soient rédigés à l'issue des séances du comité central pour qu'ils puissent être communiqués directement.

Décision : La requête est approuvée à l'unanimité.

b1) Groupe de travail national « Concilier soins et travail »

64 membres ont signé une requête visant à créer, au niveau de l'union centrale, un groupe de travail national sur la conciliation entre le soin des personnes et la profession.

Chers collègues,

Par la présente, nous demandons que soit créé, au niveau de l'union centrale, un groupe de travail national « Concilier soins et travail ».

Sujets à traiter :

- Protection de la maternité
- Congé de paternité
- Équilibre général en soin des personnes et profession

Objectifs du groupe de travail :

- Favoriser l'échange d'informations entre les musicien(ne)s à emploi fixe et les musicien(ne)s intermittent(e)s sur les sujets susmentionnés
- Créer un réseau international concernant les sujets susmentionnés
- Conseiller sur les sujets susmentionnés les musicien(ne)s à emploi fixe et les musicien(ne)s intermittent(e)s, les comités directeurs d'orchestres et les institutions
- Informer les parents de leurs droits

Dans l'idéal, ce groupe de travail se composerait de membres intéressés et engagés provenant des différentes sections.

Merci de votre soutien.

Le centre d'accueil parental de l'Opéra de Zurich, Anne Gerstenberger, Elisabeth Göring et Hanna Rasche

64 membres ont signé cette requête :

Anne Gerstenberger, Elisabeth Göring, Hanna Rasche, Juliana Georgieva, Ute Grewel, Silviya Savova, Marina Yakovleva, Seon-Deok Baik, Michael von Schönermark, Birgit Thorgerd Müller, Haika Lübcke, Kaspar Zimmermann, Vanessa Szigeti, Philipp Wollheim, Sarah Verrue, Maurice

Heugen, Caterina Bruno, Una Prella, Bernhard Heinrichs, Rute Fernandez, Nina Höhn, Artan Hürsever, Urs Dengler, Martin Danek, Maria Goldschmidt, Judit Morvay, Seraina Pfenninger, Jakub Nitsche, Michael Bielenia-Luginbühl, Renata Walczyna, Isabelle Weilbach-Lambelet, Ulrike Schumann Gloster, Daniel Kagerer, Dominic Herrmann, Robert Pickup, Livio Russi, Nadya Korshakova, Cornelia Brandis, Rita Meier, Maria Alba Carmona, Julie Palloc, Agnès Chopin, Ines Ladewig Ott, Nina Vasylieva, Loïc Schneider, Jarita NG, Eva Simmen, Christian Holenstein, Nils Kohler, Renato Longo, Sandrine Canova, Franz Rüfli, Bernhard Röthlisberger, Cornelia Hauser-Ruckli, Sebastian Schindler, Matteo Ravarelli, Eva Lüthi, Anna Zimmermann, Johanna Schwarzl, Javier Lopez Sanz, Zerkula Györgym, Cordula Mundhenk, Anouk Terriez, Ulrike Lachner

La requête est présentée par ses auteurs. Hanna Rasche (HR), corniste à l'Opéra de Zurich, informe que conjointement avec des collègues de l'orchestre de l'Opéra de Zurich, elle a formé, en mars 2023, le centre d'accueil parental, car le comité directement de l'orchestre n'avait pas le temps de se pencher sérieusement sur le sujet de la protection de la maternité. C'est pourquoi, longtemps, les musiciennes n'ont pas été suffisamment informées à ce sujet. Indépendamment du comité directeur, le groupe de travail a pu se consacrer entièrement à ce sujet et a rapidement progressé. En mettant en place le temps d'allaitement rémunéré à l'Opéra, le centre d'accueil a fait œuvre de pionnier. La question de savoir comment les autres orchestres abordaient ce sujet s'est rapidement posée. L'idée d'un sondage germé, qui nécessitait une mise en réseau. En avril 2025, le groupe de travail sur la parentalité voyait le jour au niveau de la section de Zurich. Il est rapidement apparu que les solutions variaient selon le contexte. On prévoit désormais d'étendre les échanges entre les membres d'orchestres intéressés et les intermittents à l'ensemble de la Suisse, ces questions relevant aussi de la mission de l'union centrale et non pas uniquement de la section de Zurich. « Nous voulons tous que soient appliquées les lois sur la protection de la maternité, que les musiciennes intermittentes soit protégées contre les pertes de salaire dues à l'interdiction de travailler pendant la grossesse et que l'on sensibilise enfin aux risques liés au bruit pendant la grossesse. Nous voulons que tous les moyens permettant de mieux concilier soins et travail soient exploités. » HR déplore que dans la contre-proposition du comité central le sujet « Concilier soins et travail » ne figure pas dans la liste. La conciliation ne se limite pas à la protection de la maternité, au temps d'allaitement et au congé paternité. Ce peut être, par exemple, la nécessité de s'occuper de proches, et qui peut poser problème. Se concentrer sur un sujet bien défini, et par là même se spécialiser dans ce domaine rendrait le travail plus efficace. En Allemagne, le syndicat de musiciens Unisono partage ce point de vue, et c'est pourquoi, au groupe de travail « Santé », est venu s'ajouter le groupe de travail « Famille et affaires sociales », selon le directeur Gerald Mertens. HR présente la liste des mesures.

b2) Contre-proposition CC

Le comité central estime que le focus du groupe de travail « Concilier soins et travail » est trop restreint et demande donc à l'AD que soit créé un groupe de travail « Health and Safety » (santé & sécurité) qui traiterait tous les aspects liés à la santé et à la sécurité au travail.

Le comité central propose à l'Assemblée des délégués de l'USDAM du 30 mai 2025 de créer un groupe de travail « Health and Safety ».

1. Objet

Le groupe de travail traite de tous les aspects liés à la santé et à la sécurité dans le métier de musicien(ne), en particulier :

- La protection de l'audition
- La protection de la maternité
- Les problèmes musculaires et articulaires
- Les problèmes de santé liés à l'âge
- Les problèmes climatiques (températures, ventilation)
- Problèmes de structures (fosses étroites, etc.)
- Le stress
- Le mobbing et le harcèlement
- Les problèmes psychiques
- Les activités dangereuses sur scène
- Le congé paternité
- Etc.

2. Tâches

Le groupe de travail a notamment pour mission de :

- Collaborer à la création d'une plateforme d'échange en ligne visant à faciliter l'échange d'informations entre les comités directeurs des sections et des orchestres.
- Collaborer à la rédaction de supports d'information et de fiches pratiques sur les sujets cités.
- Aider les sections à informer les musicien(ne)s de leurs droits concernant les sujets susmentionnés.

3. Composition / constitution

Dans l'idéal, ce groupe de travail se compose de membres engagés issus de différentes sections et qui s'intéressent à tous les sujets liés à la santé et à la sécurité ; néanmoins, pour des raisons pratiques, chaque section ne désigne pas plus d'un membre.

Les membres du secrétariat central et/ou du comité central peuvent assister aux séances et disposer d'une voix consultative.

Pour le reste, le groupe de travail se constitue lui-même et élit une présidence, qui sert d'interlocuteur auprès du secrétariat central et du comité central.

C'est Muriel Noble qui présente la contre-proposition du CC. Au nom de celui-ci, elle remercie Hanna Rasche, Anne Gerstenberger et Elisabeth Göring pour leur proposition et leur grand engagement. Le CC a toutefois jugé cette requête incomplète ; aussi soumet-il une proposition plus adaptée au syndicat et à son travail : l'an dernier, l'ébauche d'une plateforme d'échange d'information avait été lancée, que BS a maintenant mise en œuvre. Sur cette plateforme en ligne, qui en est encore à ses balbutiements, les personnes des différentes sections citées plus haut pourront rechercher des informations que nous aurons mises à disposition, publier des articles et des études, et partager toute information susceptible d'intéresser la communauté. L'USDAM s'assure ainsi que les informations sur la santé, les adresses de thérapeutes, les moyens de protection auditive, etc., sont rapidement diffusées et que les sections y échangent. Outre la maternité et la paternité, les sujets couvriront également les facteurs extérieurs, comme l'audition, la vue, la lumière, la

ventilation. L'hygiène dans les fosses d'orchestres et dans les salles, les chaises, etc. Les contraintes physiologiques : rythme de travail, horaires de travail, rythme du sommeil, mode de vie et contraintes de temps, qui peuvent entraîner par exemple des problèmes de reins et de vessie ainsi que des troubles musculo-squelettiques. Les contraintes psychologiques : stress, charge mentale, exigence de performance, harcèlement, mobbing, etc. Et les facteurs aggravants : la fosse d'orchestre, où les problèmes sont décuplés par rapport à la scène, aux tournées ou aux rôles de soliste.

Une liste de stratégies de prévention faciles à mettre en œuvre sur le lieu de travail sera également fournie. Ceci doit se faire avec l'aide d'une musicienne vaudoise, qui a suivi un programme de formation en médecine des arts, à Paris. Concernant la proposition b1) visant à conseiller les musicien(ne)s sur leurs droits parentaux, l'USDAM, en tant que syndicat, ne peut fournir des conseils juridiques que par l'intermédiaire des juristes. Les musicien(ne)s n'ayant pas cette formation ne peuvent pas assumer cette fonction. De plus, la mise en réseau internationale se fait déjà via la FIM. Si, par exemple, une question juridique était soumise sur la plateforme via le *chat*, une discussion serait lancée, le service juridique en serait informé et en cas de besoin, on contacterait l'USS. Si la question soumise est d'ordre international, elle sera transférée à la plateforme de *chat* de la FIM. C'est pourquoi la plateforme proposée a besoin d'une commission chargée de la coordination. En conséquence, il est demandé d'approuver la requête du comité central.

Discussion :

Filip Saffray : Une plateforme de santé va générer beaucoup de bureaucratie pour peu de contenu. À l'ère de l'IA, elle peut même sembler de plus en plus superflue. Une nouvelle plateforme ne résoudra pas le problème.

Markus Forrer : Est-il judicieux d'avoir encore plus de groupes de travail ? La plateforme ne va pas à l'encontre de l'idée du groupe de travail national « Concilier soins et travail ».

Elisabeth Göring : Au sein du groupe de travail, nous sommes toutes des mamans, et la charge de travail est tout simplement trop lourde. Il nous faut davantage d'aide. La contre-proposition du CC nous a beaucoup surpris. Nous devrions travailler ensemble. À l'orchestre, il se dit que c'est au comité central de s'en occuper, et le comité central estime quant à lui que la solution doit être trouvée au sein de l'orchestre. Il faut adresser les problèmes. Sans attendre.

Florian Walser : Je perçois deux camps. C'est très regrettable, car l'un des deux (b1 ou b2) perd ainsi toute envie de s'investir. Impossible pour moi de me prononcer dans ces cas. J'appelle à nous réunir à nouveau et à ne pas laisser cette initiative éclater en dispute.

Muriel Noble : C'est exactement la raison pour laquelle nous avons demandé à EG de se rallier à notre requête. Nous sommes un petit syndicat. Ça va coûter cher. Le mieux serait d'approuver le groupe de travail que propose le CC. Nous travaillons dans la même direction.

Filip Saffray : Qu'en est-il des coûts liés à la plateforme de santé ? Comment seront traitées les données ?

Alain Pasquier : J'ai une question de compréhension : dans la première requête, la question est « conciliation et soin ». Y a-t-il une raison pour qu'elle ne soit pas comprise dans la proposition du comité central ?

Catherine Suter : En réalité, ces deux aspects ne sont pas incompatibles ; le comité central a un rôle important à jouer en matière de lobbying. En Suisse, le problème est de nature juridique ; nous ne pouvons pas y remédier rapidement. Le travail concret et les connaissances spécifiques d'un groupe de travail constituent un précieux soutien. Le CC devrait continuer à y travailler, et le groupe de travail zurichois rester local et partager ses résultats sur la plateforme. Je ne vois pas en quoi cela est incompatible. Il devrait être possible de conserver les deux groupes.

Ines Hübner : Je remarque qu'on ne sait pas clairement qui a la compétence d'agir, mais il y a aussi la mise en œuvre concrète au sein de chaque orchestre. Nous nous porterons préjudice si chaque orchestre réinvente la roue. Il faut coopérer face aux employeurs.

Kaspar Zimmermann : Le groupe de travail a été créé au niveau de la section ; la section de Zurich l'a approuvé. Si on compare les solutions, on voit que celle-ci a été élaborée en fonction des besoins de l'orchestre. Si les solutions proviennent des orchestres, alors les musiciennes intermittentes ne pourront plus travailler. C'est un problème. Personnellement, j'ai aussi signé la requête. À ce moment-là, celle du comité central n'avait pas encore été soumise. La question est de savoir qui communique ? Qui tire les ficelles ?

Hanna Rasche : Des lois existent. Parallèlement à cette solution, nous devons en trouver une pour les musiciennes intermittentes. Ça doit se faire en parallèle. Une musicienne intermittente devrait pouvoir bénéficier des mêmes conditions partout. Je m'y connais maintenant dans ces questions. On ne peut pas être compétent sur beaucoup de sujets différents et être capable d'apporter des réponses. Pendant toute une année, le comité central n'a jamais demandé ce qui se faisait au sein du groupe de travail à Zurich, ni comment on s'y prenait. Nous essayons depuis un an, mais la communication à ce sujet ne fonctionne pas. Si nous, les permanents, ne faisons rien dans ce sens, ça ne mènera nulle part.

Elisabeth Göring : Je trouve que la plateforme du CC est bien. Est-ce qu'il serait possible de travailler ensemble à une solution ? Ça va entraîner beaucoup de travail.

Markus Forrer : La réalité, c'est que l'Opéra est l'institution la plus subventionnée de Suisse. D'autres établissements luttent pour survivre, et on attend toujours que la répartition classique des rôles se fasse. La communication entre le CC et le groupe de travail de Zurich ne fonctionne pas. Pourquoi se faire concurrence ? Il faudrait se concentrer sur les plus vulnérables, car pour eux, la question est de savoir s'ils ont les moyens d'avoir un enfant. En tant que syndicat, nous nous devons d'avoir un plan pour ces membres.

Davide Jäger : Concernant la requête du CC : on peut ajouter d'autres sujets à cette liste. Elle n'est pas exhaustive.

Nicolas Curti : Pourquoi, au CC, n'avez-vous pas de représentants dans le groupe de travail ? Le problème serait réglé.

Au terme d'une longue discussion animée, les deux requêtes sont finalement soumises au vote et approuvées à une large majorité.

La co-présidente, Muriel Noble, veut alors que soit décidé, à l'issue d'un vote décisif, quel groupe de travail devait être mis en place. Hanna Rasche demande au contraire que les deux

groupes de travail fonctionnent à titre d'essai pendant un an, après quoi il conviendrait d'évaluer lequel poursuivra.

Cette demande est approuvée à une large majorité, avec 2 abstentions. Les deux groupes de travail seront donc mis en place à titre provisoire.

9. Retour d'information sur la Conférence des présidents

Le co-président, Davide Jäger, s'adresse aux délégués et les informe sur la Conférence des présidents qui s'est tenue le matin même et qui a été très productive.

On y a débattu de l'important projet du feu de signalisation tarifaire. La Conférence des présidents a donné son accord pour poursuivre le travail. Deux sondages ont été réalisés à ce sujet : un pour les orchestres soumis à une CCT, et un pour les orchestres professionnels à temps partiel. Outre des échanges poussés entre les sections, les discussions ont également porté sur les entretiens concernant la fusion entre l'USDAM et la SSPM au niveau des sections zurichoises respectives.

10. Divers

Fin : 16h54

Pour le procès-verbal :

Beat Santschi
Secrétaire central

Patricia Bühler
Administration



Publication :

Le présent procès-verbal sera publié sur le site Internet de l'USDAM et peut également être consulté au secrétariat central. L'édition de septembre 2025 de la Revue Musicale Suisse signalera ces options.

Recours :

Un sixième de tous les membres peut faire opposition aux décisions de cette Assemblée ordinaire des délégués d'ici au 31 octobre 2025 (soit d'ici à la fin du mois suivant la publication) et demander une consultation à la base (art. 20 des statuts de l'USDAM du 15 juillet 1998 / révision du 3 avril 2007).